

VALORISER ET COMPLÉTER LES DISPOSITIONS PRISES DANS UN PLUI

DÉCEMBRE 2020

Fiche Action - Atlas de biodiversité Intercommunale de Mulhouse Alsace Agglomération





135 KM²
DE MILIEUX
NATURELS
REMARQUABLES
IDENTIFIÉS

DES ESPACES À ENJEUX BIODIVERSITÉ SUR TOUT LE TERRITOIRE Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) sont des outils indispensables dans la gestion et l'aménagement d'un territoire. Ils encadrent les vocations du tissu urbain et l'expension urbaine en intégrant des thématiques variées comme l'environnement.

Le Plan local d'urbanisme doit d'avoir une approche systémique intégrant toutes les composantes d'un territoire : habitat, mobilités, environnement, économie et cadre de vie. Il est essentiel dans une gestion équilibrée du territoire alliant biodversité et urbanisme. La thématique environnement qui y est intégrée est souvent complexe. Sans apport d'informations supplémentaires il est souvent difficile de se l'approprier.

Directement annexées dans le PLUi ou développées en parallèle, des actions complémentaires peuvent ainsi être mises en place pour mieux appréhender la thématique environnement. En apportant des précisions sur la mise en oeuvre des mesures décrites dans le PADD et le réglement, des meilleures implications et applications sont alors assurées. Des recommandations peuvent également etre intégrées au PADD pour «aller plus loin» ou faire des rappels de la réglementation et des principes fondamentaux de l'environnement.

Ces éléments constituent de véritables aides dans l'application des régles du PLUi. Plus ils sont lisibles par un grand nombre d'acteurs plus la biodiversité sera prise en compte dans la planification territoriale.

DES COMPLÉMENTS POSSIBLES AU SEIN DU PLUI

difficilement intelligibles pour des non-initiés. Cela peut constituer un frein dans la prise en compte des mesures Des imposées.

Des recommandations

Des éléments informatifs

directement dans les OAP

pour préciser les actions à

entreprendre pour atteindre

Grenobles Alpes Métropole et ses encarts «Pour aller

plus loin». Ces derniers

expliquent les modalités de plantation à adopter

en fonction du type de

paysage considéré.

peuvent être présentés

dans les OAP

les objectifs.

OAP Paysages de

La thématique «biodiversité» des enjeux peut desservir l'appli- réglementaires, soit sous forme est abordée dans les divers cation des textes. Savoir pourdocuments qui constituent le quoi il est nécessaire d'appliquer PLUi. Les informations qui y une règle d'urbanisme assure Ces dernières, non réglemensont reportées sont souvent une meilleure implication de la part des porteurs de projets et des maîtres d'oeuvre.

éléments peuvent ainsi être ajoutés Une mauvaise compréhension au PLUi, soit dans les pièces chets.

d'annexes.

taires, peuvent servir d'aide et de quide dans l'application des différentes règles. Une grande diversité de sujets peuvent y être informatifs abordés comme l'écologie (espèces et climat), l'eau et les dé-

MODALITÉS DE PLANTATION ET CHOIX DES ESSENCES DES PLANTES GRIMPANTES ET BANDES HERBACÉES

Les plantes grimpantes seront plantées en pleine terre, ou sur une épaisseur de substrat de 50cm et plus, en pied de bâtiment, de mur ou de tout type de support adapté. Les fondations des bâtiments pourront être protégées du système racinaire et de l'humidité par un dispositif adapté.

Les essences de plantes grimpantes seront choisies en fonction de la nature du support (grille, mur, façade...) et du mode de croissance de la plante (à volubiles, à crampons...).

PLANTES GRIMPANTES et BANDES HERBACÉES : Distances minimales d'espace libre au sol						
Type de plantation	ø	D	L	Р		
	Diamètre fosse de terre (mètre)	Distance entre la plante et le bâti et/ou la limite (mètre)	Largeur de l'espace en terre	Profondeur de la fosse de terre (mètre)		
Plantes grimpantes	0,3	0,15	0,3	0,5		
Bandes herbacées			0,3	0,5		

Pour aller plus loin

Vous trouverez ci-dessous des listes d'espèces préconisés (et validées par le CBNBP) pour les plantations en Île-de-France.

Liste des arbres préconisés pour l'Île-de-France

Nom latin	Nom vernaculaire	Sols
Acer campestre	Érable champêtre	neutres et riches
Alnus glutinosa	Aulne glutineux	humides
Betula pendula	Bouleau verruqueux	acides, plutôt secs

Liste des espèces invasives en Seine-Saint-Denis

Espèces présentes dans le bassin parisien	Espèces présentes dans le bassin parisien	Espèces présentes en Seine-Saint- Denis
Nom latin	Nom commun	
espèces invasives avére	ées	·
Ailanthus altissima	Ailanthe ; Faux-vernis du Japon ; Vernis du Japon	oui
Aster lanceolatus	Aster lancéolé	oui
Aster novi-belgii	Aster de jardin ; Aster de Virginie	oui
Aster x salignus	Aster à feuilles de saule	oui
Crassula helmsii	Orpin de Helms	

Des annexes variées

Exemple des listes «espèces» du PLUi de Plaine commune qui présentent les Espèces Exotiques Envahissantes présentes sur le territoire et pour lesquelles une vigilance est nécessaire ainsi que la liste des essences végétales préconisées pour les plantation en île de France.

DES DÉMARCHES COMPLÉMENTAIRES FORT UTILES

synthètiques abordant des sujets précis du PLUi sont des excellents moyens pour le promouvoir.

Ajoutés à cela, des échanges sur la réglementation liée à la biodiversité (espèces et espaces

gration des mesures décrites par le PLUi pourront être pleinement comprises et appliquées.

Ces différents supports «pédagogiques» complètent ce qui est internes de m2A.

Des outils de communication protégés) et à la nécessité de fait dans le cadre du PLUi et perprotéger l'environnement, l'inté- mettent un accompagnement permanent des porteurs de projets, des collectivités et de leurs agents. Ils peuvent être développés en collaboration avec les services de l'état ou les services



Supports numériques et rencontres

En compléments des supports papiers, une série de vidéos sur les thématiques abordées dans le PLUi sont des excellents moyen pour appuyer les mesures qui y sont décrites. Elles permettent également de fournir des supports dynamiques lors de réunions publiques d'informations sur les politiques urbaines. Elles peuvent être développées en y intégrant d'autres notions tels que les aspects légaux et réglementaires en termes de biodiversité.

Des ateliers sur ces thématiques peuvent également êtres organisées afin de favoriser les échanges entre les élus, les techniciens et les maitres d'oeuvre. Les retours d'expérience et la présentation des difficultées rencontrées permettant d'identifier des leviers d'évolution.

Exemple avec les clips vidéo de l'institut paris région - Agence Régionale de la Biodiversité - île de France (ARB-ÎdF).

OBLIGATION RÉELLE ENVIRONNEMENTALE

Cet outils juridique permet aux propriétaires fonciers de lier leur terrain à des obligations durables de protection l'environnement. L'établissement d'un tel contrat peut être utilisé pour mettre en oeuvre des mesures compensatoires ou à des fins de protection volontaire.

Exemple de l'ORE savoyarde conclue pour une durée de 30 ans pour maintenir, conserver et gérer la fonction écologique du marais des Lagneux.

Guides d'utilisation

Déclinables pour l'ensemble des sujets abordés dans le PLUi ils permettent de cibler des actions spécifiques pour les détailler, les expliquer et fournir des exemples concret à suivre.

Exemple de l'Eurométropole de Strasbourg et sa série «Guide de végétalisation».



La végétalisation d'une paroi verticale peut se faire directement depuis le sol ou en végétalisation La vegetausation d'une paroi verticale peut se faire directement depuis le 501 ou en vege. hors-sol. Les résultats, le coût et l'entretien varient fortement suivant la méthode choisie.

• Les murs végétaux hors-sol sur mesure (1), se constituent de végétaux à «petit dév

- Les murs végétaux hors-sol sur mesure (1), se constituent de vegétaux a «petit développement» plantés dans une nappe horticole (feutre très résistant dont les fibres retiennent l'humidité). L'arrosage, enrichi en sels nutritifs, se fait par un système d'irrigation en circuit fermé. Ce type de mur peut être concument de farades extérieures comme nour l'intérieur. cunçu pour oes raçades exterieures comme pour Linterieur.

 • La végétalisation par grimpantes (2) permet de coloniser de nombreux espaces à faible coût et pour retien réduit. Les plantes (21 permet de coloniser de nombreux espaces a taible cout et po retien réduit. Les plantes peuvent prendre pied en pleine terre ou en bacs, suivant les besoi égétaux choisis. Nombre d'entre-elles nécessitent un support pour être guidées sur la façade.
- et les végétaux choisis. Nombre d'entre-e Le mur modulaire [3] est un autre
- procédé de végétalisation hors-sol. Il se onte en assemblant des bacs ou des ellules. Un maillage en acier galva ntient le substrat dans les lévelopperont les plantes. Les moc pront ensuite fixés sur une structure métallique verticale (qui offre au mur un caractère autoportant). Son épaisseur peut aller de 10 à 30 cm environ.





Atlas de Paysages

Un atlas des paysages est un outil de connaissance et non un document prescriptif. Il a pour objectif d'identifier, de caractériser et de qualifier tous les paysages.

Développer cet outil pour l'ensemble des cartographies présentées dans le PLUi permet de traduire les enjeux décrit sous un format visuel et intéractif. Il constituerait un réél guide de décision dans les politiques publiques.

Exemple avec l'atlas des paysages des Yvelines.



Chartes

Elles définissent des objectifs communs à plusieurs acteurs et permettent, par l'engagement des signataires, leur aboutissement. Leur atout et d'apporter une dimenssion juridique aux enjeux et donc une assurance de leur prise en compte. Divers sujets peuvent être développés et ce à différentes échelles : de l'espèce à l'habitat.

Exemple de l'Eurométrople de Strasbourg avec la charte pour la prise en compte des chiroptères.

Strasbourg eu CHARTE POUR LA PRISE EN COMPTE DES CHIROPTERES & DES OISEAUX NICHEURS DANS LA GESTION ET L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORE ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DE L'EUROMETROPOLE ET DE LA VILLE DE STRASBOURG

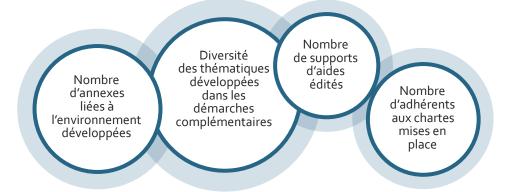
À LIRE

- > Rapport et Livrables - Atlas de Biodiversité de m2A - 2021
- Atlas cartographique
 Atlas de Biodiversité
 de m2A 2021
- > PLUi de Mulhouse Alsace Agglomération

POUR ALLER PLUS LOIN

- > Portail des cahiers techniques des espaces naturels -Aten - http://cahierstechniques.espacesnaturels.fr/
- > Outils Strasbourg ça pousse - https://www. strasbourgcapousse. eu/outils/
- > Atlas des paysages des Yvelines - http:// www.atlas-paysagesyvelines.fr/
- > Ressources Agence Régionale de la Biodiversité - https:// www.arb-idf.fr/ ressources

INDICATEURS DE RÉUSSITE



Office des données naturalistes du Grand Est Odonat

Équipe projet : Sarah Baouch, Aurore Sindt Mise en page : Sarah Baouch

Validation et relecture : Yves Muller, Anaïs

Gsell-Epailly

© ODONAT Grand Est, décembre 2020

Avec le soutien de :

